



COMMUNE de TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

2024-126

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Sécurité Routière ;
- Vu le projet de Grand Défilé du 29 septembre 2024 ;
- Considérant qu'il y a nécessité de réglementer la circulation dans les voies concernées afin d'y permettre la tenue dudit évènement ;

ARRÊTÉS

Article 1 La circulation sera perturbée le dimanche 29 septembre 2024 de 10h30 à 12h30 sur le parcours suivants :

- Rue de Verdun,
- Le carrefour du Bon Poste,
- Rue de Roubaix,
- Place de la République,
- Rue de Lys.

Le dépassement des véhicules sera interdit afin d'assurer la sécurité des participants.

Article 2 L'encadrement sera assuré par la Municipalité et la Police Municipale Mutualisée.

Article 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi ;

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix ;
- Monsieur le responsable de la Police Municipale Mutualisée d'Hem ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille ;
- Ilévia

Article 5 Madame la Secrétaire de la Mairie de Toufflers et les services de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le 20 septembre 2024.
Le Maire, Alain GONCE.

